

## Le projet de loi fait pschitt...

*C'est une proposition de loi portée par Richard Ferrand qui défendra l'interdiction du portable à l'école. Mais que change ce texte qui sera le premier geste numérique de la majorité ? Au final il invite chaque établissement ou école à se débrouiller...*



Le texte déposé à l'Assemblée par Richard Ferrand contient un article unique. " À l'exception des lieux où, dans les conditions qu'il précise, le règlement intérieur l'autorise expressément, l'utilisation d'un téléphone mobile par un élève est interdite dans les écoles maternelles, les écoles élémentaires et les collèges". Autrement dit chaque établissement fixera ses limites, exactement comme c'est le cas actuellement. La proposition de loi n'apporte rien qui puisse concrètement influencer sur l'existant et chaque établissement devra se débrouiller. Le texte sera examiné en commission le 29 mai.

Selon Cathy Racon-Bouzon, la députée LREM désignée comme rapporteure de la proposition de loi par la Commission éducation de l'Assemblée, le texte " sera examiné en séance publique le 7 juin afin qu'il puisse rentrer en vigueur dès la prochaine rentrée scolaire. Il sera complété, à l'automne prochain, par le dépôt d'une nouvelle proposition de loi relative au numérique à l'école (éducation civique au numérique, pédagogie numérique...)". Le texte " ne portera pas sur les usages pédagogiques des outils numériques à l'école qui seront à l'inverse encouragés".

Pour C Racon Buzon " il est indispensable que l'école reste une île de protection, d'égalité, destinée aux apprentissages et à la socialisation des enfants. Nous devons donner la possibilité à chaque jeune de se construire librement en lui permettant de mettre à distance les pressions médiatiques et numériques tout en lui donnant les moyens de se saisir des opportunités qu'offrent les nouvelles technologies.

En décembre 2017, le ministre avait précisé sa pensée sur cette interdiction portée au programme du candidat Macron. " Il s'agira d'éviter un usage en classe et dans le reste des établissements", nous disait-il. Interrogé sur les modalités de mise en oeuvre, il évoquait "le confinement des portables dans les cartables sauf cas d'urgence ou raison pédagogique". Le ministre reconnaissait que "c'est la situation d'aujourd'hui... qu'il s'agit de généraliser car ce n'est pas partout comme cela".

La mesure "ne sera pas si difficile que cela à mettre en oeuvre", nous disait-il. Effectivement, si on applique l'existant...

**François Jarraud**

[Le texte](#)

[Portables et écran un ministre bien incertain](#)

[Ce sera juste comme avant](#)